

---

## COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2014

---

**Ouverture de la séance : 18H00**

---

Nombre de Membres adhérents : 215  
Nombre de présents en début de séance : 98

**Le Président, Henri GUICHARD**, informe les délégués que le quorum n'est pas atteint à l'heure à laquelle débute la séance, mais que des délégués continuent à arriver.

**Monsieur PIQUET, délégué de la Commune de Condes**, souhaite connaître la procédure légale à suivre lorsque le quorum n'est pas atteint.

**Le Président** indique qu'une 2<sup>ème</sup> convocation sera adressée aux délégués qui pourront alors délibérer valablement et cette fois ci sans condition de quorum. Il précise qu'il fera le point sur le quorum dans une demi-heure environ.

Il présente les excuses des délégués de certaines Communes.

Il propose de passer directement à l'examen du Compte Administratif 2013.

**M. Patrice BAU, délégué de la commune de Beaufort** souhaite faire un bilan de ces 6 dernières années, étant donné qu'il s'agit du dernier Comité Syndical de cette mandature. Selon lui le SICTOM a globalement bien fonctionné et les Comités Syndicaux aussi. Mais il fait part de son insatisfaction car des propositions ont été faites au cours de ce mandat pour faire évoluer le syndicat, sans voir de tels changements apparaître, comme par exemple la pesée embarquée pour une Tarification Incitative (TI), ou son idée pour la mise en place d'un tarif social pour la redevance. Il pense que ce nouveau mandat peut être le point de départ pour un changement ou une réorganisation des statuts pour un autre fonctionnement du SICTOM.

Le site Internet a par contre bien évolué. Il remercie tout le monde pour le travail effectué.

**Le Président** informe qu'il joindra un bilan de mandat au compte-rendu et précise que concernant la pesée-embarquée, il s'agit d'un choix politique qui n'a pas été fait à l'heure actuelle. Dans le Jura aucune commune n'a opté pour ce type de collecte, seul le SICTOM de Dole réfléchit actuellement à un système de redevance incitative au volume. Concernant la proposition d'aménagement social de la redevance, le soir où **M. BAU** l'avait évoqué, l'assemblée était hostile à cette proposition.

**M. Patrice BAU, délégué de la commune de Beaufort**, précise qu'il n'y a eu ni vote, ni travail concernant la taxation sociale, afin d'évaluer la faisabilité du projet.

**Le Président** ajoute que si la Redevance Incitative (RI) était mise en place, seule la moitié de la population serait concernée. En effet, les habitants d'ECLA sont et resteront à la taxe. Mais il est possible de voir l'autre moitié passer à la redevance incitative. Par contre, une importante augmentation de la facture des usagers serait à prévoir. Ce sujet pourra être abordé au cours de la prochaine mandature.

**Mme Isabelle DAUDE, déléguée de la commune de l'Etoile**, met en garde le SICTOM au sujet de la pesée embarquée à cause des sacs mis dans les autres bacs (les usagers étant obligés de poser des cadenas sur leurs bacs), et des dépôts sauvages.

**Le Président** précise que le Syndicat n'est peut-être pas prêt à mettre des cadenas sur les bacs ou à faire appel à des agents assermentés pour verbaliser (comme cela se passe sur la Communauté de Communes des Portes de l'Alsace).

**Mme Isabelle DAUDE, déléguée de la commune de l'Etoile**, n'est pas favorable à la TEOM où l'on paye en fonction du foncier et non en fonction du nombre d'habitant au foyer. Quant aux usagers des communes qui ont intégré l'ECLA, certains ont constaté une augmentation importante entre la TEOM qu'ils payent maintenant et la REOM qu'ils payaient avant. La quantité de déchets produits ne dépend pas de la taille de la maison.

**Le Président** met fin à ce débat qui n'a pas lieu d'être, étant donné que le choix de la TEOM appartient à ECLA et ne peut être remis en cause, ni jugé par le SICTOM.

**M. Christian MERCIER, délégué de la commune de CHILLE**, demande à **M. Gérard JACQUIER, maire de SAINT-AMOUR**, le coût en frais de gestion de la redevance par les employés communaux.

**M. Gérard JACQUIER, Vice-Président du SICTOM** ne peut pas évaluer le temps passé à la gestion et au suivi de la REOM, il précise qu'au vu du nombre d'habitants sur sa commune (2500) le suivi de la REOM est plus lourd.

Il est en effet très compliqué de connaître toute sa population, et donc de gérer la redevance. C'est encore possible sur sa commune grâce à un secrétariat qui connaît bien la commune, présent depuis de nombreuses années au sein de ce service et qui garde un contact régulier avec le service de redevance du SICTOM.

Pour faire suite à sa visite à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon qui applique une Redevance Incitative il pense pouvoir dire que cela nécessite de nombreux agents au sein de la collectivité pour faire face à la gestion des foyers et des nombreuses contestations et que cela coûte très cher.

**M. Jacques LANCON, délégué de la Ville de LONS LE SAUNIER** indique qu'au-delà du SICTOM, des progrès ont eu lieu. Par exemple après la mise en place du tri, une éco-contribution s'est instituée, permettant de bénéficier de financements, via les éco-organismes. Cette évolution est vertueuse car c'est le producteur de déchets qui paie et cela permet d'améliorer le tri. En ce qui concerne la TEOM ou la REOM, tout n'est pas resté bloqué au vu des mesures déjà prises par le législateur.

**Le Président** indique que le SICTOM fait de son mieux dans le cadre législatif. Il bénéficie des évolutions telles que les nombreuses Responsabilités Elargies des Producteurs (REP) mises en place :

- la filière des déchets d'équipement électrique et électronique (D3E),
- Eco-mobilier, EcoDDS, Eco TLC, etc...

**M. Gérard JACQUIER, Vice-Président du SICTOM**, fait savoir que le SICTOM de la Zone de Lons et le département font partie des secteurs aux tarifs les plus bas, avec la possibilité d'échelonner le paiement.

**M. Patrice BAU, délégué de la commune de Beaufort**, ajoute que le Comité Syndical doit débattre et réfléchir aux moyens de réduire ses déchets. A savoir que le phénomène de dépôts

illicites dans les bacs du voisin ne dure qu'un temps. Il regrette qu'il n'y ait pas beaucoup d'échanges entre le Bureau et le Comité Syndical pour alimenter un débat.

**Le Président** soulève la difficulté de débattre pleinement dans une réunion de 215 délégués. Les séances seraient alors très longues, fastidieuses et ce n'est pas la volonté d'une grande majorité de délégués. Pour débattre sereinement, il faudrait réduire de façon importante le nombre de participants en supprimant les délégués communaux pour les remplacer par des délégués communautaires. Ce n'est pas possible actuellement.

**M. Gérard JACQUIER, Vice-Président du SICTOM,** présente le CA 2013 :

Les dépenses d'exploitations et les recettes se resserrent, ce qui limitera les investissements. Mais il n'y a pas eu d'augmentation de la redevance.

✓ **Présentation du Compte Administratif 2013**

**SECTION D'EXPLOITATION –DÉPENSES**

**Chapitre 011 : Charges à caractère général.**

- Crédits ouverts → 4 541 847,00 €
- Mandats émis → 3 977 280,85 €

**Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés.**

- Crédits ouverts → 2 848 033,00 €
- Mandats émis → 2 806 096,46 €

**Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.**

- Crédits ouverts → 79 000,00 €
- Mandats émis → 78 679,07 €

**Chapitre 67 : Charges exceptionnelles.**

- Crédits ouverts → 3 194 300,00 €
- Mandats émis → 3 181 967,96 €

**Chapitre 022 : Dépenses imprévues.**

- Crédits ouverts → 80 172,00 €

**Chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections.**

- Crédits ouverts → 737 220,00 €
- Mandats émis → 725 911,59 €

**Total des dépenses d'exploitation.**

- Crédits ouverts → 11 787 400,00 €
- Mandats émis → 10 769 935,93 €

**SECTION D'EXPLOITATION –RECETTES :**

**Chapitre 013 : Atténuations de charges.**

- Crédits ouverts → 69 850,00 €
- Mandats émis → 131 875,14 €

**Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations.**

- Crédits ouverts → 6 191 077,00 €
- Titres émis → 6 195 529,93 €

**Chapitre 74 : Subvention d'exploitation.**

- Crédits ouverts → 4 800,00 €
- Titres émis → 4 800,00 €

**Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante.**

- Crédits ouverts → 1 119 395,00 €
- Titres émis → 1 099 505,30 €

**Chapitre 76 : Produits financiers.**

- Crédits ouverts → 5,00 €
- Mandats émis → 3,80 €

**Chapitre 77 : Produits exceptionnels.**

- Crédits ouverts → 3 263 699,56 €
- Mandats émis → 3 331 139,67 €

**Chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections.**

- Crédits ouverts → 47 720,00 €
- Mandats émis → 47 720,00 €

**Total des recettes en section d'exploitation.**

- Crédits ouverts → 10 696 546,56 €
- Titres émis → 10 810 573,84 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT –DÉPENSES :**

**Total des dépenses d'investissement.**

- Crédits ouverts → 2 257 318,00 €
- Mandats émis → 1 393 322,51 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT –RECETTES :**

**Total des recettes d'investissement :**

- Crédits ouverts → 1 819 702,88 €
- Titres émis → 1 500 813,38 €

Vue d'ensemble du Compte Administratif 2013 :

|  |
|--|
| <b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b> |
| <b>VUE D'ENSEMBLE</b>                                |

|                                   |                                 | <b>DÉPENSES</b> | <b>RECETTES</b> | <b>SOLDE D'EXÉCUTION</b> |
|-----------------------------------|---------------------------------|-----------------|-----------------|--------------------------|
| <b>RÉALISATIONS DE L'EXERCICE</b> | <b>Section d'exploitation</b>   | 10 977 339,81   | 10 837 716,71   | -139 623,10              |
|                                   | <b>Section d'investissement</b> | 1 393 322,51    | 1 500 813,38    | +107 490,87              |

|                                  |   |      |              |
|----------------------------------|---|------|--------------|
| <b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b> | <b>Report en section d'exploitation (002)</b>   | 0,00 | 1 090 853,44 |
|                                  | <b>Report en section d'investissement (001)</b> | 0,00 | 437 615,12   |

|                                      |  | <b>DÉPENSES</b> | <b>RECETTES</b> | <b>SOLDE D'EXÉCUTION</b> |
|--------------------------------------|--|-----------------|-----------------|--------------------------|
| <b>TOTAL (réalisation + reports)</b> |  | 12 370 662,32   | 13 866 998,65   | 1 496 336,33             |

|  |  |            |      |
|--|--|------------|------|
| <b>RESTES A RÉALISER A REPORTER EN N+1</b> | <b>Section d'exploitation</b>                        | 0,00       | 0,00 |
|  | <b>Section d'investissement</b>                      | 566 720,00 | 0,00 |
|  | <b>Total des restes à réaliser à reporter en N+1</b> | 566 720,00 | 0,00 |

|                        |                                 | <b>DÉPENSES</b> | <b>RECETTES</b> | <b>SOLDE D'EXÉCUTION</b> |
|------------------------|---------------------------------|-----------------|-----------------|--------------------------|
| <b>RÉSULTAT CUMULÉ</b> | <b>Section d'exploitation</b>   | 10 977 339,81   | 11 928 570,15   | 951 230,34               |
|                        | <b>Section d'investissement</b> | 1 960 042,51    | 1 938 428,50    | -21 614,01               |
|                        | <b>TOTAL CUMULÉ</b>             | 12 937 382,32   | 13 866 998,65   | 929 616,33               |

**Le Président** informe l'assemblée qu'il manque 11 délégués pour l'obtention du quorum. Une nouvelle convocation sera donc adressée à l'ensemble des délégués fixant une nouvelle date de réunion, lors de laquelle les délibérations seront soumises au vote. Les projets de délibérations sont donc présentés ce jour au Comité pour consultation et avis des délégués sans vote valable.

Il demande si le dernier Compte Rendu appelle à des observations ou des remarques. Aucune remarque n'est apportée par l'assemblée.

**RAPPORTEUR : Gérard JACQUIER**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF- ANNEE 2013 -**

Le Compte administratif retrace l'exécution des différents documents budgétaires adoptés au cours d'un exercice : Budget Primitif, Budget Supplémentaire ou Décisions Modificatives.

Ce document comptable permet de :

- Comparer les prévisions et les réalisations,
- Reporter les crédits affectés à des opérations non achevées en totalité à la clôture de l'exercice,
- D'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice.

Le Bureau Syndical réuni le 27 janvier 2014 a émis un avis favorable.

**Sur proposition du Bureau Syndical, il sera demandé au Comité Syndical prochainement réuni :**

- **D'adopter** le Compte Administratif de l'exercice 2013,
- **D'arrêter** les résultats définitifs tels que détaillés dans le document joint.

Le Comité Syndical, en l'absence de quorum émet un avis favorable à ce projet de délibération.

**RAPPORTEUR : Gérard JACQUIER**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE**  
**- ANNEE 2013 -**

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ,

Considérant que le Compte de gestion proposé par Madame la Trésorière Principale, pour l'exercice 2013 est, en tout point conforme au Compte Administratif.

Le Bureau Syndical réuni le 27 janvier 2014 a émis un avis favorable.

**Sur proposition du Bureau Syndical, il sera demandé au Comité Syndical prochainement réuni :**

- **De statuer** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **De donner** son accord sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **De déclarer** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par la Trésorière Principale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Comité Syndical, en l'absence de quorum émet un avis favorable à ce projet de délibération.

**RAPPORTEUR : Gérard JACQUIER**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013-**

Monsieur le Président expose au Comité Syndical

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 951 230,34 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

**Résultat de fonctionnement**

Il est constitué par le cumul du résultat de l'exercice et du résultat reporté.

|   |                  |
|---|------------------|
| Résultat de l'exercice                  | - 139 623,10 €   |
| Ligne 002 résultats antérieurs reportés | + 1 090 853,44 € |
| Résultat à affecter                     | 951 230,34 €     |

**Solde d'exécution d'investissement**

Il est constitué par le cumul du solde de l'exercice et du résultat reporté et complété des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Solde de l'exercice + 107 490,87 €  
Il correspond à la différence entre les titres et les mandats émis

R 001 (résultat reporté) + 437 615,12 €

Solde des restes à réaliser  
Dépenses - 566 720,00 €

Besoin de financement 21 614,01 €

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| Affectation du résultat :        | 951 230,34 € |
| En réserve R 1068 investissement | 21 614,01 €  |
| Report en fonctionnement R 002   | 929 916,33 € |

Le Bureau Syndical réuni le 27 janvier 2014 a émis un avis favorable.

**Sur proposition du Bureau Syndical, il sera demandé au Comité Syndical prochainement réuni :**

- **D'accepter** l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'année 2013 comme défini ci-dessus.

Le Comité Syndical, en l'absence de quorum émet un avis favorable à ce projet de délibération.

**Le Président** présente le Budget Primitif 2014.

**SECTION D'EXPLOITATION –DÉPENSES :**

**Chapitre 11 : Charges à caractère général.**

- Propositions : → 4 222 87000 €

**Article 60632 : Fournitures d'entretien et de petit équipement.**

- Propositions : → 53 940,00 €

**Article 6064 : Fournitures administratives.**

- Propositions : → 3 950,00 €

**Article 6066 : Carburants.**

- Propositions : → 425 200,00 €



Proposition en baisse en raison de l'installation de la géolocalisation et la sensibilisation des agents à l'Eco-conduite.

**Article 6068 : Autres matières et fournitures.**

- Propositions : → 146 800,00 €

**Article 611 : Sous-traitance générale.**

- Propositions : → 2 868 710,00 €

**Mme Isabelle DAUDE, déléguée de la Commune de l'Etoile** a relevé les postes qui ont évolués à la baisse notamment sur les lignes 6122 et 6132 (locations mobilières et immobilières, et elle précise qu'il serait souhaitable de faire un comparatif non pas par rapport aux propositions mais au réalisé de l'année précédente.

Elle souhaite également des renseignements sur l'évolution importante de la ligne 6168 (primes d'assurances)

**Mme SPECQ, directrice du SICTOM** précise que les contrats d'assurances ont été remis en concurrence en 2013, que sur le lot des véhicules il a été impossible de faire jouer la concurrence car il n'y a eu qu'un seul candidat (AXA Assurances).

Le SICTOM a également dû faire face à un accident important l'année dernière ce qui fait que la prime a augmenté en 2014.

En ce qui concerne les lignes des locations, le SICTOM a loué durant l'année 2013 le véhicule de collecte des conteneurs semi enterrés avant de l'acheter d'occasion. Elle rappelle également que les années précédentes les vêtements de travail des agents de collecte étaient loués à la société Elis. N'étant pas satisfait du service, le SICTOM a désormais acheté les vêtements qui sont nettoyés par ESAT.

**Mme SPECQ** souhaite également intervenir sur les coûts de traitement des déchets au CDTOM (ligne 611) et présenter l'impact important que la qualité du tri peut avoir en termes budgétaires.

**Voir annexe 1**

**Le Président** précise que les bons résultats de tri ont permis une économie de traitement de 234 000, 00 €.

**Article 6152 : Sur biens mobiliers.**

- Propositions : →5 200,00 €

**Article 61551 : Matériel roulant.**

- Propositions : →64 820,00 €

**Article 6168: Primes d'assurances - autres.**

- Propositions : → 62 200,00 €

**Article 618: Divers.**

- Propositions : → 22 500,00 €

**Article 6226 : Honoraires.**

- Propositions : → 13 440,00 €

**Article 6236: Catalogues et imprimés.**

- Propositions : → 9 080,00 €

**Article 627: Services bancaires et assimilés.**

- Propositions : → 2 100,00 €

**Article 6288 : Autres (tickets restaurants).**

- Propositions : → 72 950,00 €

**Article 6358 : Autres droits.**

- Propositions : → 7 200,00 €

Abandon de la mise en place de l' Eco-taxe.

Un délégué souhaite avoir des informations sur la baisse importante sur la ligne 617 (Etudes et recherches)

Mme SPECQ, Directrice du SICTOM répond qu'il a été provisionné uniquement une étude sur le compost.

**Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés.**

- Propositions : → 3 014 295,00 €

**RAPPORTEUR : Christiane GUGGER**

**OBJET : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Suite à divers mouvements, il convient de modifier le tableau des effectifs nécessaire au fonctionnement des services comme défini ci-dessous :

**Emplois à supprimer :**

- 1- Deux adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe au 31/12/2013 à temps complet (collecte),
- 2- Un adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe au 30/06/2014 à temps complet (collecte),
- 3- Un adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe au 31/08/2014 à temps complet (collecte),
- 4- Un adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe au 31/12/2013 à temps complet (administratif),
- 5- Un adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe au 30/04/2014 à temps complet (administratif),
- 6- Six adjoints principaux de 2<sup>ème</sup> classe au 31/12/2013 à temps complet (collecte)

**Emplois à créer :**

**1bis-** Deux adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 01/01/2014 (collecte) avancement de grade,

**2bis-** Un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 01/01/2014 (collecte) avancement de grade

**3bis-** Un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 01/07/2014 (collecte) avancement de grade,

**4bis-** Un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 01/01/2014 (administratif) avancement de grade,

**5bis-** Un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 01/05/2014 (administratif) avancement de grade,

**6bis-** Six adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 01/01/2014 (collecte) avancement de grade,

**7-** Un technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 01/03/2014 (collecte),

**8-** Trois adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe ou 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 01/05/2014 (collecte)

### **Emplois vacants :**

- Un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 01/02/2014 (collecte),
- Un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (mécanique)
- Un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (collecte)

Le Bureau Syndical réuni le 27 janvier 2014 a émis un avis favorable.

### **Sur proposition du Bureau Syndical, il sera demandé au Comité Syndical prochainement réuni :**

- **D'accepter** les créations et suppressions des postes visées ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président à signer les divers arrêtés individuels,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2014, au Chapitre 012 - services 0 - 1- 5 - 8 article 6411- 64112 et sur les budgets successifs.

Le Comité Syndical, en l'absence de quorum émet un avis favorable à ce projet de délibération.

**Mme Isabelle DAUDE, déléguée de la commune de l'Etoile** fait remarquer une différence de date entre la suppression et la création de postes notamment sur les emplois à supprimer en ligne 2 et 3 et sur les emplois correspondant à créer en lignes 2 bis et 3 bis.

**Mme SPECQ, Directrice du SICTOM** répond que les postes d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe (lignes 2 bis et 3 bis) ont été créés respectivement au 01/01/2014 et 01/07/2014 mais ne seront occupés que lors des avancements de grade le 30/06/2014 pour l'un et le 31/08/2014 pour l'autre.

**M. André PIQUET, délégué de la Commune de Condes** constate qu'il y a 12 emplois à supprimer et 16 emplois à créer, il souhaite donc savoir si le SICTOM a recruté 4 agents (1 Technicien Principal et 3 Adjoints Techniques 2<sup>ème</sup> ou 1<sup>ère</sup> classe).

**Mme SPECQ, Directrice du SICTOM** apporte les informations suivantes :

Concernant le poste de Technicien Principal, il s'agit du chef d'équipe de collecte actuellement Agent de Maîtrise qui vient d'être reçu au concours de Technicien, il faut donc créer ce poste dans le cas où la CAP (Commission Technique Paritaire) proposerait un avis favorable à sa nomination sans pour autant supprimer son poste actuel.

Quant à la création des trois postes d'Adjoints Techniques il s'agit d'agents travaillant sous contrat au SICTOM et qui devraient être stagiaires courant d'année 2014.

**RAPPORTEUR : Evelyne PEPIN LAMBERT**

**OBJET : RÉGIME INDEMNITAIRE - INDEMNITÉ D'EXERCICE DE MISSIONS DES PRÉFECTURES (IEMP)**

Suite à divers mouvements de personnel, il convient de modifier et de mettre à jour la délibération en date du 16/11/2011 visant à cadrer l'application de l'IEMP, de la façon suivante :

**BENEFICIAIRES :**

| Filière        | Grade   | Fonctions ou service                         |
|----------------|---|--|
| Administrative | Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe             | Service administratif                        |
|                | Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe             |  |
|                | Rédacteur   |  |
|                | Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe |  |
|                | Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe |  |
|                | Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe        |  |
|                | Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe        |  |
| Technique      | Agent de maîtrise principal                             | Services collecte, déchetteries et mécanique |
|                | Agent de maîtrise                                       |  |
|                | Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe     |  |
|                | Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe     |  |
|                | Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe               |  |
|                | Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe               |  |

Les dispositions de l'indemnité faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux stagiaires, aux agents non titulaires ayant effectué un contrat d'au moins trois mois (remplacement, besoin saisonnier ...) avec prévision de nommer l'agent stagiaire et aux agents non titulaires de droit public sur poste permanent de la collectivité, sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

**CRÉDIT GLOBAL :**

Le crédit global est fixé dans la limite de montants de référence annuels fixés par arrêté ministériel pour chaque grade bénéficiaire, affecté d'un coefficient multiplicateur de 0.8 à 3 multiplié par le nombre de bénéficiaires. Il s'élève à 85 883 €.

Il est proposé d'appliquer au maximum le coefficient 3.

**BAREME D'ATTRIBUTION INDIVIDUELLE POUR LA FILIÈRE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE**

Le crédit global est réparti par le Président en fonction des responsabilités de l'agent dans les tâches confiées, de la technicité du poste, ainsi que, le cas échéant, du rôle d'encadrement de l'agent.

Il pourra être appliqué selon ces critères un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 3.

## **MODALITÉS DE MAINTIEN ET SUPPRESSION**

L'indemnité cessera d'être versée à tout agent faisant l'objet d'une des sanctions disciplinaires suivantes :

- 1<sup>er</sup> groupe : blâme ou exclusion temporaire
- Toutes les sanctions à partir du 2<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup> groupe

## **PÉRIODICITÉ DE VERSEMENT**

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité trimestrielle.

## **DATE D'EFFET :**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## **CRÉDITS BUDGÉTAIRES**

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Le Bureau Syndical réuni le 27 janvier 2014 a émis un avis favorable.

### **Sur proposition du Bureau Syndical, il sera demandé au Comité Syndical prochainement réuni :**

- **D'autoriser** le Président à signer tous documents relatifs à l'IEMP,
- **De dire** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2014 au Chapitre 012 - services 0 - 1- 5 - 8 article 6414 - 64112

Le Comité Syndical, en l'absence de quorum émet un avis favorable à ce projet de délibération.

### **RAPPORTEUR : EVELYNE PEPIN LAMBERT**

### **OBJET : SUBVENTION ALLOUÉE A LA CAISSE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE LONS-LE-SAUNIER**

Depuis 1994, le SICTOM de la Zone de LONS-LE-SAUNIER est adhérent à la caisse d'action sociale (C.A.S) de la Ville de LONS-LE-SAUNIER pour son personnel permanent. Une convention a été signée le 13 Juin 1994 ainsi que trois avenants en date du 3 janvier 2011, du 27 Janvier 2012 et du 25 février 2013 entre la C.A.S et le SICTOM.

Le SICTOM verse en contrepartie tous les ans une subvention sur la base d'un taux défini par la C.A.S multiplié par la masse salariale brute du personnel sur poste permanent.

Le montant prévisionnel de la subvention en 2014 s'élève à **39 643 €**.  
Il peut varier en fonction de l'évolution des effectifs au cours de l'année.

Le Bureau Syndical réuni le 27 janvier 2014 a émis un avis favorable.

### **Sur proposition du Bureau Syndical, il sera demandé au Comité Syndical prochainement réuni :**

- **D'accepter** le versement de la subvention à la Caisse d'Action Sociale pour l'année 2014.

- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2014 en dépense au chapitre 012 – service 0, 1, 5 et 8 article 6474.

Le Comité Syndical, en l'absence de quorum émet un avis favorable à ce projet de délibération.

**RAPPORTEUR : Gilbert BOUILLIER**

**OBJET : REACTUALISATION DES TICKETS RESTAURANTS**

Le SICTOM a mis en place l'attribution de tickets restaurants pour les agents en septembre 2009 par délibération du Comité Syndical en date du 13 mars 2009.

Actuellement, la valeur faciale du ticket restaurant est de 6 € pour une participation du SICTOM de 50% de la valeur du titre, soit 3 € par ticket.

Il est proposé de fixer la valeur faciale du ticket restaurant à 7 € et la participation du SICTOM à 50% de la valeur du titre soit 3,50 € par ticket à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014.

Le Bureau Syndical réuni le 27 janvier 2014 a émis un avis favorable.

**Sur proposition du Bureau Syndical, il sera demandé au Comité Syndical prochainement réuni :**

- **D'accepter** de fixer la valeur faciale de ticket restaurant à 7 € et la participation du SICTOM à hauteur de 50 % de la valeur du ticket à compter du 1er mars 2014,

- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2014 en dépense au chapitre 011 – service 0, 1, 5 et 8 article 6288 et en recette – service 0, 1, 5 et 8 article 75811.

Le Comité Syndical, en l'absence de quorum émet un avis favorable à ce projet de délibération.

**RAPPORTEUR : Gilbert BOUILLIER**

**OBJET : JOURNEE DE SOLIDARITE**

La Loi n° 2008-351 du 16 Avril 2008 précise les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité. L'organisation de cette journée est fixée après consultation du Comité Technique Paritaire. Il est proposé que cette journée soit le lundi de Pentecôte.

Le Bureau Syndical réuni le 27 janvier 2014 a émis un avis favorable, sous réserve de l'avis du C.T.P.

**Sur proposition du Bureau Syndical, il sera demandé au Comité Syndical prochainement réuni :**

- **D'accepter** que la journée de solidarité soit fixée le Lundi de Pentecôte pour l'année 2014.

Le Comité Syndical, en l'absence de quorum émet un avis favorable à ce projet de délibération.

**Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.**

- Propositions: → 91 310,00 €

**Chapitre 67 : Charges exceptionnelles.**

- Propositions: → 3 185 200,00 €

**Chapitre 022 : Dépenses imprévues.**

- Propositions: → 100 787,00 €

**Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections.**

- Propositions: → 784 025,00 €

**Total des dépenses en section d'exploitation.**

- Propositions: → 11 548 700,00 €

**M. André PIQUET, délégué de la Commune de Condes** remarque une augmentation sur la ligne 6531 (indemnités)

**Le Président** rappelle qu'il s'agit des indemnités de M. Bertrand FORGET, Vice-Président du SICTOM qui a démissionné de ses fonctions en 2013. Lors du prochain mandat il est donc nécessaire de prévoir son remplacement

**SECTION D'EXPLOITATION –RECETTES :**

**Chapitre 013 : Atténuations de charges.**

- Propositions: → 70 610,00 €

**Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations de service.**

- Propositions: → 6 138 679,00 €

**Article 7088 : Autres produits d'activités annexes.**

- Propositions: → 420 800,00 €

**Chapitre 74 : Subvention d'exploitation.**

- Propositions: → 8 000,00 €

**Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante.**

- Propositions: → 1 126 906,00 €

**Chapitre 76 : Produits financiers.**

- Propositions: → 3,67 €

**Chapitre 77 : Produits exceptionnels.**

- Propositions: → 3 235 172,00 €

**Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections.**

- Propositions: → 39 713,00 €

**Total des recettes en section d'exploitation.**

- → 10 619 083,67 + résultat reporté → 929 616,33 €  
**Soit** : → 11 548 700,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT –DEPENSES**

**Chapitre 20 : Immobilisation incorporelles.**

- Propositions: → 22 070,00 €

**Chapitre 21 : Immobilisation corporelles.**

- Propositions: → 631 640,00 €

**Article 2135 : Installations générales – agencements - aménagement**

- Propositions: → 461 128,00 €

**Article 2148 : Constructions sur sol d'autrui – autres constructions**

- Propositions: → 8 750,00 €

**Article 2182 : Matériel de transport**

- Propositions: → 306 100028,00 €

**Article 2183 : Matériel de bureau et informatique**

- Propositions: → 21 500,00 €

**Article 2188 : Autres**

- Propositions: → 282 890,00 €



## **RAPPORTEUR : Denis RENAUD**

### **OBJET : CONSULTATION POUR L'ACHAT DE BACS ROULANTS**

Le marché concernant l'achat de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et de pièces détachées, signé en mars 2011 pour une durée de 4 ans avec la société CITEC, a été dénoncé sur décision du Bureau Syndical réuni le 10 juin 2013 en raison de problèmes de qualité récurrents.

Il est donc nécessaire d'entamer une nouvelle consultation en procédure adaptée et pour une durée de 3 ans.

Le Bureau Syndical réuni le 27 janvier 2014 a émis un avis favorable.

#### **Sur proposition du Bureau Syndical, il sera demandé au Comité Syndical prochainement réuni :**

- **D'autoriser** le Président à consulter en procédure adaptée pour renouveler ce marché,
- **D'autoriser** le Président à signer tous documents relatifs à ce marché,
- **De dire** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2014 : chapitre 21, service 01 – article 21881.

Le Comité Syndical, en l'absence de quorum émet un avis favorable à ce projet de délibération.

## **RAPPORTEUR : Denis RENAUD**

### **OBJET : IMPUTATIONS EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2014**

*Conformément :*

- à l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local

- à la délibération « Imputation en section d'investissement de biens meubles d'un montant inférieur à 500 € TTC » prise au Comité Syndical du 16 mars 2005 et visée en Préfecture le 23 mars 2005

**Les bacs à roulettes pour la collecte sélective des ordures ménagères destinés aux particuliers** sont des biens durables amortis sur une durée de neuf ans. Il est nécessaire de les inscrire dans cette délibération cadre annuelle pour les achats de l'année 2014.

*De la même manière, conformément :*

- à l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local

- à la délibération « Imputation en section d'investissement des grosses réparations sur les bennes de déchetteries » prise au Comité Syndical du 30 novembre 2005 et visée en Préfecture le 6 décembre 2005

**Les bennes de déchetteries**, lors de leurs achats sont amorties sur 10 ans, en incluant dans cette durée les réparations de portes, crochets, tôles et une peinture polyuréthane au bout de cinq ou

six ans. Il s'avère donc nécessaire de les inscrire dans une liste complémentaire élaborée par la Collectivité pour les achats de l'année 2014.

De façon identique, les grosses réparations des camions de collecte des ordures ménagères (BOM) ainsi que celles des camions bennes amovibles (Ampliroll) ayant pour objectif l'augmentation significative de la durée de vie des véhicules constituent des immobilisations imputées en section d'investissement.

Le Bureau Syndical réuni le 27 janvier 2014 a émis un avis favorable.

**Sur proposition du Bureau Syndical, il sera demandé au Comité Syndical prochainement réuni :**

- **D'accepter** les termes de cette délibération concernant les imputations en section d'investissement pour l'année 2014 :

- Des bacs de collecte sélective des ordures ménagères destinés aux particuliers
- Des grosses réparations sur
  - Camions de collecte des ordures ménagères
  - Camions bennes amovibles
  - Bennes de déchetteries

Le Comité Syndical, en l'absence de quorum émet un avis favorable à ce projet de délibération.

**RAPPORTEUR : Gilles TSCHANZ**

**OBJET : CHOIX DU COORDONATEUR SPS POUR LA MISE EN PLACE DES CONTENEURS SEMI-ENTERRES A LONS LE SAUNIER**

La réalisation du génie civil et la mise en place des conteneurs semi-enterrés sur Lons le Saunier (2<sup>nd</sup>e phase) nécessite la présence d'un coordonnateur sécurité et protection de la santé (SPS) dont le travail comprend :

- La constitution du DIUO (Dossier d'Intervention Ulérieur sur l'Ouvrage)
- Le PGC (Plan Général de Coordination)
- La tenue du Registre Journal au long du chantier,
- La participation à la réunion de préparation de chantier,
- La réalisation de « visites libres ».

Une enveloppe de 2000 euros TTC est prévue pour l'ensemble des interventions sur Lons le Saunier.

Il est donc nécessaire de consulter en procédure adaptée.

Le Bureau Syndical réuni le 27 janvier 2014 a émis un avis favorable.

**Sur proposition du Bureau Syndical, il sera demandé au Comité Syndical prochainement réuni :**

- **D'autoriser** le Président à consulter et à signer tout document relatif à ce marché,
- **De dire** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2014, en dépenses, au chapitre 011 – service 01 – articles 6226.

Le Comité Syndical, en l'absence de quorum émet un avis favorable à ce projet de délibération.

**RAPPORTEUR : Gilbert BOUILLIER**

**OBJET : MARCHES DE TRAVAUX ET DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA DECHETTERIE D'ORGELET ET L'EXTENSION DE LA DECHETTERIE DE LONS SUD ;**

Le marché de maîtrise d'œuvre a été passé avec ABCD pour un montant initial de 33 750 € HT, correspondant à une enveloppe de travaux de 550 000 HT.

Or le montant de l'enveloppe des travaux a augmenté au cours de l'étude d'avant-projet réalisée du fait de suggestions techniques nouvelles. Un avenant n°1 a porté le montant du marché à 47 257.53 € HT.

Par ailleurs, il a été nécessaire d'élaborer un dossier supplémentaire au titre de l'enregistrement Installation Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Un avenant n°2 a porté le montant du marché à 50 257.53 € HT.

Le coût d'objectif total de cette opération a ainsi été porté à 940 487 € HT.

Le Bureau Syndical réuni le 27 janvier 2014 a émis un avis favorable.

**Sur proposition du Bureau Syndical, il sera demandé au Comité Syndical prochainement réuni :**

- **D'autoriser** le Président à signer tous documents relatifs à cette mission,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2014, en dépenses, au chapitre 23 – service 05 – article 23136.

Le Comité Syndical, en l'absence de quorum émet un avis favorable à ce projet de délibération.

**M. André PIQUET, délégué de la Commune de Condes** souhaiterait des explications complémentaires sur les dépenses liées à cette délibération.

**Mme SPECQ, Directrice du SICTOM** explique que le marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 33 750,00 € a été calculé en 2013 sur une enveloppe de travaux estimée à 550 000,00 €. Or en raison de propositions techniques nouvelles le coût d'objectif de cette opération s'élève à ce jour à 940 487 € HT, les frais de maîtrise d'œuvre s'en trouvent donc augmentés et portés à la somme de 50 257.53 €.

**RAPPORTEUR : Jean-Claude GIBOUDOT**

**OBJET : ACHAT D'UN CAMION AMPLIROLL EQUIPE D'UNE GRUE AVEC REMORQUE ET VENTE D'UN VEHICULE**

L'activité des déchetteries étant plus importante en été, le service utilise à cette période un véhicule sans remorque pour pallier au surcroît d'activité. Cette ancienne BOM reconvertie pour le transport de bennes date de 1992. Elle compte aujourd'hui 505 000 km.

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président à lancer un appel d'offre ouvert pour l'acquisition d'un nouveau camion ampliroll avec remorque pour le transport des bennes de déchetteries.

Ce véhicule sera également équipé d'une grue pour l'activité liée à la réparation des conteneurs à verre et au dépannage pour la collecte des conteneurs semi-enterrés.

Le montant du marché pour l'achat d'un camion ampliroll équipé d'une grue sur châssis ou berce et d'une remorque pourrait s'élever à environ **276 000 euros TTC**.

Au cours de l'année 2014, il sera procédé à la vente du camion ampliroll immatriculé 3761 RH 39 datant de décembre 1992.

Le Bureau Syndical réuni le 27 janvier 2014 a émis un avis favorable.

**Sur proposition du Bureau Syndical, il sera demandé au Comité Syndical prochainement réuni :**

- **D'autoriser** le Président à consulter pour l'acquisition d'un camion ampliroll équipé d'une grue, et d'une remorque, et signer tous documents relatifs à ce marché,

- **De donner** diligence au Président pour procéder à la vente du véhicule ampliroll immatriculé 3761 RH 39.

- **De dire** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2014 :

- Section d'Investissement :

- en dépenses, au Chapitre 21 - Service 05 - Article 2182.

- Section de Fonctionnement :

- en recettes, au Chapitre 77 - Service 05 - Article 775.

Le Comité Syndical, en l'absence de quorum émet un avis favorable à ce projet de délibération.

**M. Jean-Pierre MOTTET, délégué de la Commune de Coisia** constate que le SICTOM propose un montant estimatif pour l'achat du véhicule mais aucun concernant la reprise du véhicule vendu.

**Le Président** précise que les véhicules d'occasion sont mis sur un site de vente aux enchères (AGORASTORE) il est donc difficile d'estimer le montant de reprise de ce véhicule.

**Chapitre 23 : Immobilisation en cours.**

- Propositions: → 536 500,00 €

**Total dépenses réelles** : 1 267 610,00 €

**Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections.**

- Propositions: → 39 713,00 €

|  |                  |
|--|------------------|
| <b><u>Total dépenses d'investissements</u></b> : | → 1 307 323,00 € |
| <b><u>Reste à réaliser N-1</u></b> :             | → 566 720,00 €   |
|  | <hr/>            |
|  | 1 874 043,00 €   |

**SECTION D'INVESTISSEMENT –RECETTES :**

**Chapitre 13 : Subventions d'investissement.**

- Propositions: → 180 000,00 €

**Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves.**

- Propositions: → 137 299,01 €

**Chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation.**

- Propositions: → 150 213,00 €

**Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section.**

- Propositions: → 784 025,00 €

**Total des recettes en investissement** : → 1 328 937,01 €

**Solde d'exécution** : ⇨ positif reporté : → 545 105,99 €

**Total des recettes en investissement cumulées** : → 1 874 043,00 €

Le Président détaille la présentation générale du Budget Primitif 2014.

### EXPLOITATION

|   | DÉPENSES DE LA SECTION<br>D'EXPLOITATION | RECETTES DE LA SECTION<br>D'EXPLOITATION |
|---|--|--|
| CRÉDITS D'EXPLOITATION                      | 11 548 700,00                            | 10 619 083,67                            |
| +   | +  | +  |
| RESTE A REALISER DE<br>L'EXERCICE PRECEDENT |  | 929 616,33                               |
| =   | =  | =  |
| TOTAL DE LA SECTION<br>D'EXPLOITATION       | 11 548 700,00                            | 11 548 700,00                            |

### INVESTISSEMENT

|  | DÉPENSES DE LA SECTION<br>D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION<br>D'INVESTISSEMENT |
|--|--|--|
| CRÉDITS<br>D'INVESTISSEMENT                                    | 1 307 323,00                               | 1 328 937,01                               |
| +  | +  | +  |
| RESTE A RÉALISER DE<br>L'EXERCICE PRÉCÉDENT                    | 566 720,00                                 |  |
| SOLDE D'EXECUTION DE LA<br>SECTION D'INVESTISSEMENT<br>REPORTÉ |  | 545 105,99                                 |
| =  | =  | =  |
| TOTAL DE LA SECTION<br>D'INVESTISSEMENT                        | 1 874 043,00                               | 1 874 043,00                               |

### TOTAL

|                 |               |               |
|-----------------|---------------|---------------|
| TOTAL DU BUDGET | 13 422 743,00 | 13 422 743,00 |
|-----------------|---------------|---------------|

**RAPPORTEUR : Christiane GUGGER**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2014**

Au vu du projet de Budget primitif joint en annexe,

Le Bureau Syndical a émis un avis favorable lors de la réunion du 27 janvier 2014.

**Il est proposé au Comité Syndical prochainement réuni:**

- **D'adopter** le Budget primitif de l'exercice 2014, reprenant les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2014,

- **De voter**, par chapitre, en dépenses et en recettes, les crédits inscrits en section d'investissement et de fonctionnement,

- **D'adopter** les balances des sections d'investissement et de fonctionnement et la balance générale

Le Comité Syndical, en l'absence de quorum émet un avis favorable à ce projet de délibération. Le projet de budget est adopté à l'unanimité.

**Le Président** rappelle que le quorum n'ayant pas été atteint les membres de l'assemblée recevront prochainement une nouvelle convocation afin de délibérer valablement, sans condition de quorum.

**Le Président** remercie chaleureusement et bien sincèrement les délégués pour leur participation aux comités pendant ce mandat, ensemble beaucoup de travail a été fait et du bon travail. Il dit avoir fait de son mieux pour que les réunions se passent bien, de façon aussi claire et précise que possible en s'attachant à terminer aux alentours de 20h00 tout en respectant le rôle et la place des questions-réponses.

Il renouvelle ses très vifs remerciements à toute l'assemblée.

**La séance est levée à 20H00**